



Prévision d'une sanction disciplinaire

Par **vvv**, le **10/03/2009** à **12:03**

J'ai reçu une "convocation à l'entretien préalable en vue de sanction disciplinaire".

Je suis aide soignante en maison de retraite.

Mon Employeur m'accuse d'avoir tenu "des propos maltraitant à l'égard d'une résidente". Mon Employeur ce fait l'écho d'une personne étrangère au personnel de l'entreprise. Cette accusation est injustifiée et cela peut être démontré car la situation s'est déroulée devant témoins.

Mon Employeur fait pression sur moi pour que j'aille voir la médecine du travail à cause de cette accusation. Mon employeur a déjà utilisé la médecine du travail pour m'infliger une sanction par le passé.

Comment puis je me défendre face à un Employeur qui me considère comme fautive avant même d'avoir entendu mes propos? Comment réagir face à une sanction qui sera forcément exagérée puisque injustifiée?

Par **milou**, le **10/03/2009** à **12:08**

Bonjour,

attendez maintenant cet entretien qui sera l'occasion pour vous de vous expliquer et de démontrer votre bonne foi (puisque vous disposez de preuves de votre innocence). Si vous en avez la possibilité, faites vous accompagner d'un délégué syndical ou d'un représentant du personnel.

Cordialement